

Énoncé de position en matière d'interruption de grossesse

L'accès à une interruption de grossesse sécuritaire et légale est un droit fondamental.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) rappelle que l'avortement provoqué est un soin de santé courant et non complexe qui peut être géré de façon efficace et sécuritaire, notamment par la méthode médicamenteuse.¹

L'OSFQ s'engage à défendre les droits des femmes, des filles et de toutes les personnes susceptibles de devenir enceintes, en matière d'accès à des soins et services sécuritaires de santé sexuelle et reproductive.

Nous répondons à l'appel de l'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) et appuyons l'énoncé que la pratique de l'interruption de grossesse et le suivi post-interruption de grossesse font partie du rôle des sages-femmes au Canada.

Le champ d'exercice de la pratique sage-femme comprend le suivi des personnes qui vivent toutes les formes d'avortement, incluant la prise en charge d'interruptions de grossesse médicamenteuses volontaires ou provoquées du premier trimestre.²

Conformément à sa mission de protection du public, l'OSFQ s'engage à offrir un encadrement aux sages-femmes afin qu'elles puissent appliquer leurs compétences dans le domaine de l'avortement volontaire.

Adopté par le Conseil d'administration de l'OSFQ le 12 juillet 2022.

¹ Abortion care guideline. Geneva: World Health Organization; 2022, p. xx

² Position statement on midwives' provision of abortion. Canadian Association of Midwives. 2022

Sources

Position statement on midwives' provision of abortion. Canadian Association of Midwives. 2022.

https://canadianmidwives.org/sites/canadianmidwives.org/wp-content/uploads/2022/03/CAM_PSMidwivesAbortionProvision_ENG_VF_20220224.pdf

Essential Competencies for Midwifery Practice 2019 Update, International Confederation of Midwives.

https://www.internationalmidwives.org/assets/files/general-files/2019/10/icm-competencies-en-print-october-2019_final_18-oct-5db05248843e8.pdf

Office of High Commissioner for Human Rights. International Safe Abortion Day-Friday 28 September 2018. Geneva: United Nations; 2018

<https://www.ohchr.org/en/statements/2018/09/international-safe-abortion-day-friday-28-september-2018>

Abortion care guideline. Geneva: World Health Organization; 2022.

<https://www.who.int/publications/i/item/9789240039483>